

DEPARTEMENT
D'ILLE-et-VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES de
BRETAGNE

CONVOCATION
31 octobre 2016

PUBLICATION LE
7 novembre 2016

PRESENT(E)(S)

24

ABSENT(E)(S)
EXCUSE(E)(S) AVEC
POUVOIRS

3

ABSENT(E)(S)
EXCUSE(E)(S) SANS
POUVOIRS

ABSENT(E)(S)
2

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°110/2016

L'an deux Mil seize, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 31 octobre, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. MICLARD – Mme POULAIN – M. BABOUR – Mme JOALLAND – Mme LOUIS – M. GEFFROY – M. LE BORGNE – M. DESREZ – Mme DELANOË – M. GAUTIER – Mme LAVERGNE – Mme ABIVEN – Mme BLANCHET – M. GILLES – M. LOUIS – M. CORDONNIER – Mme BOUCHERON – Mme LE BRUCHEC – Mme BOSSARD – Mme CALAIS – Mme HANANE – M. REBOUX – M. HUCHE

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

Mme DANIEL donne pouvoir à Mme LOUIS
M. BONNIOU donne pouvoir à M. MICLARD jusqu'à son arrivée
Mme LOCHKAREFF donne pouvoir à M. HUCHE

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) SANS POUVOIRS :

ABSENT(E)(S) :

M. DE CRUZ
MME COSTA

Secrétaire de séance : Mme HANANE

Vœu concernant les compteurs Linky – Demande de suspension du déploiement sur Chartres de Bretagne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 novembre 2016

N° 110/2016

Objet : Vœu concernant les compteurs Linky – Demande de suspension du déploiement sur Chartres de Bretagne

Un collectif s'est constitué pour s'opposer au déploiement du compteur Linky.

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, les représentants de ce collectif se sont exprimés pour demander la suspension de l'installation des compteurs Linky, considérant les faits suivants :

- la dangerosité de ces installations pour la santé ;
- l'installation de ces compteurs chez des clients qui avaient signifié leur refus par écrit à ENEDIS et SDE35;
- des dysfonctionnements sur des installations intérieures des habitations après pose du compteur ;
- la surfacturation ;
- le piratage des données de comptage.

A l'issue des différents échanges, M. le Maire a ré-ouvert la séance du Conseil Municipal.

Après en avoir débattu, au titre du « principe de précaution » le Conseil Municipal, à l'unanimité formule la demande :

- de suspendre le déploiement des compteurs Linky sur la commune de Chartres de Bretagne jusqu'à ce que le conseil municipal ait obtenu la réponse de Madame la Ministre de l'environnement ou la remise du rapport qui doit être produit par l'ANSES ; la démarche sera effectuée par M. le Maire.
- de retirer les compteurs Linky posés chez des clients ayant préalablement signifié par courrier à ENEDIS leur refus.



P.C.C.- Suivent les signatures

Le Maire